

# Annexe

**L'école de musique propose plusieurs enseignements :**

**L'éveil musical :**

0h30 ou 0h45/semaine suivant l'âge de l'enfant

**Le parcours d'exploration :**

0h30/semaine pour essayer tous les instruments tout au long de l'année.

**Pratique collective seul :**

- Pour les enfants ne voulant faire que de la chorale.
- Pour les élèves pratiquant déjà la musique qui veulent continuer une pratique collective sans suivre de cours d'instrument.

**L'enseignement spécialisé à l'école de musique**

Les élèves ont un temps de cours d'instrument par semaine défini comme suit :

- Une heure pour trois élèves ensemble.
- 45 minutes pour deux élèves ensemble.
- 30 minutes pour un élève seul.

Les cours sont autant que faire se peut collectifs, mais si l'élève est seul dans sa discipline ou qu'il n'est pas judicieux de le prendre avec d'autres élèves, eu égard à son niveau, son âge, ses spécificités, si son investissement dans une pratique collective lui demande plus de travail... il sera pris individuellement, décision prise en concertation entre le professeur et le directeur.

La formation musicale (solfège) est dispensée par le professeur d'instrument pendant ses cours ainsi que durant les séances de pratique collective.

Régulièrement les enseignants réorganisent leur emploi du temps pour mettre des élèves en commun dans le but de monter des pièces d'ensemble en croisant les disciplines.

**Les élèves adultes** ont des cours de 30 minutes.

Ils choisissent un forfait de 16 ou 32 cours particuliers, ou 32 cours à deux élèves.